

<https://ccub.u-bourgogne.fr/dnum-ccub/spip.php?article68>

# Principes de facturation

- Site Public - Calcul -

Date de mise en ligne : lundi 2 juin 2008

---

**Copyright © Site du Centre de Calcul de l'Université de Bourgogne - Tous  
droits réservés**

---

La somme qui vous est demandée correspond à un ticket modérateur destiné à assurer une part des frais de fonctionnement du centre de calcul : c'est une décision du conseil de l'université.

Les machines sont sous garantie (sauf exception et dans ce cas nous sommes amenés à payer des frais de maintenance matériel). Certains logiciels nécessitent des frais de maintenance ou des droits d'utilisation.

Elle se décompose en deux parties : une partie abonnement (fixe), une partie proportionnelle à la consommation d'une partie des ressources machine que vous utilisez.

La facturation est faite tous les semestres (début juillet et début janvier) avec édition d'un relevé des consommations (partie proportionnelle) du groupe d'utilisateurs envoyé par mail au responsable des crédits du groupe. Les prix indiqués sont des prix nets (donc sans tva).

### 1. Abonnement

- abonnement groupe : le groupe correspond à l'entité de facturation (le laboratoire, l'UFR, voir à l'équipe à l'intérieur du laboratoire si nécessaire).
- abonnement utilisateur : ceci correspond au nom de "login" (compte calcul)

### 2. Partie proportionnelle

Elle correspond aux temps de calcul et d'espace disque consommés par l'utilisateur. Les temps de connexion ne sont pas facturés ni les coûts de communication lors de l'utilisation des réseaux.

Les tarifs "général" et enseignement (uniquement pour les cours) sont différenciés, les utilisateurs enseignements ayant des quotas d'utilisation des ressources.

Des facturations au forfait sont possibles et sont particulièrement recommandées pour les gros consommateurs en disque et cpu (heures de calcul)

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser au Centre de Calcul : tel 5204 ou secrétariat de la DSI (5210).